

Ruhengeri, le 10 mai 1928.

RUHENGARI



23958

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que dans sa lettre N°413/Bi. du 16 décembre 1927 mon prédécessuer a mentionné les B.A.C. des années 1925, 1926 et 1927 jusqu'au N° 17 inclus, comme existant en double. En suite de cette mention Monsieur le Résident m'a demandé par sa lettre N° 536/Bi. du 30 mars dernier de vous remettre ces documents. Etant en route et sur vue de la lettre de Monsieur le Résident, j'avais demandé à mon adjoint de soigner pour l'exécution de l'ordre. Sans vérification mon adjoint vous a envoyé les B.A.C. en question. Je viens de constater, que mon prédécessuer s'est trompé et que les B.A.C. des années 1925, 1926 et 1927 jusqu'au N° 17 inclus n'ont jamais existés en double. et par suite de cet envoi le poste de Ruhengeri ne possède plus ces documents. Pour réparer cette erreur vous m'obligeriez beaucoup si vous voudriez bien me faire renvoyer les B.A.C.

Le Délégué,  
B. WOUTERS.

A Monsieur le Délégué de Kabaya.